

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Millau (12100)**

La convention d'occupation signée le 28 juin 2016 entre SNCF Gares & Connexions et Monsieur ERIC MORTREUX pour une durée de dix ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial lié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 24 mai 2022.

« Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration »

Cet avenant, dont l'objet est d'autoriser un transfert du contrat d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.